

PROFESSION ARTISTE

Guide pratique à l'intention des artistes en arts visuels

LE REGROUPEMENT
DES ARTISTES EN ARTS VISUELS
DU QUEBEC

www.RAAV.org | raav@raav.org

Remerciements

Le Regroupement des artistes en arts visuels du Québec souhaite remercier le Conseil des arts et lettres du Québec (CALQ) ainsi que le Conseil québécois des ressources humaines en culture (CQRHC) pour leur support financier.

Le RAAV souhaite également remercier tous les artistes membres en règle de leur association professionnelle qui, grâce à leur cotisation, la soutiennent dans ses activités. C'est pourquoi ce guide leur est dédié.

Ont contribué à l'élaboration de ce Guide :

Me Georges Azzaria, avocat

Christian Bédard, directeur général - RAAV

Éric Dufresne-Arbique, Coordonnateur au développement professionnel - RAAV

Sylvain Faucher, adjoint à la direction - RAAV

Julie Legault, agente de développement culturel – Ville de Montréal

Lise Létourneau, artiste et présidente du RAAV

Yves Louis-Seize, artiste

Joanna Piro, chargée de projet - RAAV

Me Normand Tamaro, avocat

Sylvie Tourangeau, artiste

Introduction

Tout au long de sa carrière, un artiste en arts visuels doit porter une foule de chapeaux : surtout celui du créateur et parfois celui d'un entrepreneur; à certains moments, il se fera un peu comptable, à d'autres il gèrera et négociera l'utilisation de ses droits d'auteur; il rédigera son texte de démarche artistique pour ensuite actualiser son site Internet; il négociera la tenue d'une exposition avec son galeriste pour ensuite gérer la réalisation d'un projet d'art public. Ainsi, tout au long de sa carrière, un artiste peut être appelé à transiger avec une foule d'intervenants en plus de ses pairs : galeristes, collectionneurs, avocats, architectes, directeurs de centres d'exposition, conservateurs de musée...

En somme, un artiste oeuvrant dans le domaine des arts visuels sera appelé à maîtriser une foule de connaissances et de compétences en plus d'apprendre à évoluer dans différents milieux. C'est pourquoi, soucieux de participer activement à leur développement professionnel, le RAAV propose ce *Guide pratique* aux artistes, jeunes et moins jeunes.

La conception et la rédaction de ce guide reposent sur le postulat principal de la Politique de formation continue du RAAV. Nonobstant le talent, mieux les artistes, jeunes et moins jeunes, seront informés-es des conditions de pratiques professionnelles, et mieux ils seront outillés pour bien gérer leur carrière, meilleures seront leurs chances d'améliorer leurs revenus et de s'épanouir dans la carrière qu'ils ont choisie.

Tant pour les artistes qui débutent, que pour les artistes à mi-carrière qui ont appris, parfois à leurs dépens, à évoluer dans ce milieu, le RAAV propose ici une foule d'informations qui, souhaitons-le, les aideront à se familiariser avec la profession d'artiste, mais aussi avec le milieu québécois des arts visuels, ses rouages, ses lois, afin de mieux y cheminer.

La publication du guide en version électronique permettra éventuellement de lui ajouter de nouveaux chapitres et, au besoin, d'y apporter des correctifs ou des modifications.

Bonne lecture!

Éric Dufresne-Arbique
Coordonnateur au développement professionnel
Regroupement des artistes en arts visuels du Québec

Chapitre 8

La diffusion dans les musées et centres d'exposition

Selon la Société des musées québécois, les institutions muséales sont des lieux d'éducation et de diffusion de l'art, de l'histoire ou des sciences. On peut les répartir en trois grandes catégories : les musées, les centres d'exposition et les lieux d'interprétation. Ces institutions sont catégorisées selon leurs disciplines : arts (ancien, moderne, contemporain et actuel), sciences naturelles et environnement, sciences et technologies, histoire, archéologie, patrimoine, etc.

Une des particularités propres aux MUSÉES est qu'ils acquièrent, conservent, étudient et mettent en valeur des collections. Grâce à eux, notre patrimoine est sauvegardé, transmis, mis à la portée de tous, et dévoilé aux citoyens comme aux touristes. Ces institutions effectuent des recherches et réalisent des activités de diffusion : expositions, activités éducatives et culturelles, publications, etc.

Un jardin botanique? Un jardin zoologique? Un aquarium? Ce sont aussi des musées, car ils possèdent des « collections vivantes » qu'ils rendent accessibles au public.

En ce qui concerne les CENTRES D'EXPOSITION, l'essentiel des activités gravite autour de la réalisation d'expositions temporaires, auxquelles se greffent les fonctions de recherche, d'éducation et d'action culturelle. À la différence des musées, ces institutions ne possèdent généralement pas de collection et ne présentent donc pas d'exposition permanente. Ils peuvent être affiliés à des centres culturels, des maisons de la culture, des bibliothèques ou de lieux d'enseignement. Une majorité d'entre eux se consacrent à la diffusion de l'art.

Les LIEUX D'INTERPRÉTATION, comme le nom l'indique, se caractérisent par l'interprétation d'une thématique reliée le plus souvent à l'histoire, aux sciences, à l'environnement, aux techniques ou aux modes de vie. Sous cette appellation, on retrouve les centres de sciences, les centres d'interprétation de la nature, les sites et maisons historiques, et même, dans certains cas, des églises et autres lieux de culte où l'on propose des expositions ou des activités d'interprétation.

Toujours selon la Société des musées québécois, le Québec compte plus de 450 institutions muséales dédiées à l'art, aux sciences, à l'histoire, à l'archéologie, aux civilisations, aux religions, etc. Sur ce nombre, plus de cent vingt musées et centres d'expositions présentent des œuvres d'art au Québec. Cependant, seul un nombre restreint expose des artistes et ce nombre diminue encore lorsqu'il s'agit d'organismes essentiellement voués à l'art contemporain et actuel.

Définition générale des musées

Le musée est une institution à but non lucratif dont le fonctionnement est subventionné par l'État (lorsqu'il est accrédité), et qui participe à l'évolution des idées et au développement de la société par l'étude des témoins matériels des civilisations, leur conservation et leur exposition en public à des fins diverses, allant du plaisir de l'œil à la recherche scientifique. Il est géré par un conseil d'administration, lui-même nommé par une autorité telle que le ministère de la Culture et des Communications, une municipalité, une université, une fondation, une corporation, ou plus simplement un groupe d'individus, voire une personne.

Les cinq principales fonctions du musée

Un musée d'art constitue ses collections grâce aux dons qu'il reçoit ou en achetant des œuvres. Ce sont généralement les conservateurs qui sont responsables de telles ou telles collections et qui gèrent une enveloppe budgétaire prévue à cet effet. Leurs propositions sont soumises à un comité d'acquisition qui décide d'accueillir ou non, telles ou telles œuvres au sein des collections du musée. En tant que détenteurs des objets témoins de l'histoire d'une société, les musées travaillent à la conservation des œuvres ou objets des collections.

Les musées ont aussi un mandat de recherche. Ces travaux de recherches se font sous la supervision des conservateurs qui donneront les grandes orientations. Le sujet de leurs recherches sera les collections et/ou des thématiques en lien avec les collections. Évidemment, les recherches aboutissent à des expositions et parfois, à des catalogues ou autres formes de publications.

À partir de collections privées, muséales, corporatives ou de leurs propres collections, les musées organisent des expositions permanentes (d'après leurs collections) et des expositions temporaires (expositions itinérantes, Blockbuster, rétrospectives, expositions thématiques, etc.). La décision de programmer une exposition appartient généralement à l'équipe des conservateurs et à la direction du musée ou au comité de programmation.

De plus en plus de musées sont soucieux de communiquer à divers publics leurs travaux de recherche et les multiples sens de leurs collections par le biais d'un département de l'éducation. Les professionnels responsables de l'éducation organisent toute une série d'activités et d'ateliers ciblant des publics de tous les âges (enfants, adolescents, adultes, etc.) et parfois même, en visant des clientèles particulières : immigrants, analphabètes, aveugles, etc.

Exposer au musée.

Ce sont généralement les conservateurs qui invitent les artistes à exposer leurs oeuvres dans le cadre d'expositions solos, thématiques, collectives ou rétrospectives. Celles-ci sont généralement temporaires et pourraient devenir itinérantes, selon les circonstances. Si la réalisation de ces projets s'échelonne sur plusieurs mois, exposer dans un musée contribue largement à la renommée d'un artiste. Aussi, informer les conservateurs de vos activités pourrait être judicieux. Par ailleurs, des musées d'art, régionaux ou de plus petite envergure, lancent parfois des appels de dossiers s'adressant aux artistes (locaux ou non) dans le cadre d'événements ponctuels ou récurrents.

Exposer dans un musée ou voir une ou plusieurs de ses oeuvres acquises par un musée ajoute à la renommée d'un artiste et pourra avoir une incidence très positive sur sa cote et sur le développement de son marché. Plus la renommée du musée est grande, plus les retombées peuvent s'avérer positives pour l'artiste. Par ailleurs, la renommée d'un musée s'appuie sur la qualité des artistes qu'il expose, le dynamisme des services offerts aux visiteurs et la qualité des oeuvres acquises.

Néanmoins, au moment de l'acquisition d'une ou plusieurs oeuvres, certains musées exigent des artistes qu'ils cèdent tous leurs droits sur les œuvres faisant l'objet de la transaction. En acceptant de telles conditions, l'artiste (et ultérieurement ses ayants droit) se prive d'une source de revenu potentiel et permet au musée d'utiliser ces oeuvres comme bon lui semblera. Rappelons que, à la suite du décès d'un artiste, ses héritiers et ayant droit deviennent titulaires des droits moraux dont ils sont les légataires. C'est là une autre bonne raison pour ne pas céder ses droits lorsque l'on vend ou donne une œuvre. Enfin, précisons que tous droits cédés par un artiste de son vivant reviennent à ses ayants droit au 31 décembre du 25e anniversaire du décès de l'artiste.

Les centres d'exposition

Depuis les années soixante, le Québec a vu naître près d'une centaine de centres d'exposition, appellation sous laquelle on trouve également certaines galeries d'art, les maisons de la culture et les centres culturels. Ils sont en général installés en région et proposent des activités multiples : ils peuvent accueillir et présenter des expositions et des événements sur l'art traditionnel ou contemporain et accordent souvent une grande importance aux arts visuels.

En principe, les centres d'expositions remplissent des fonctions de recherche, d'éducation et de diffusion; contrairement aux musées, ces institutions ne sont pas destinées à acquérir des oeuvres et ni à se constituer des collections, bien que certaines l'aient fait avec le temps. Ces organismes sont dirigés par des conseils d'administration composés d'individus de tous horizons professionnels, dont des artistes.

Par ailleurs, leur public tout en étant moins hétérogène que celui des musées n'en est pas moins large. Par exemple, des dizaines de groupes scolaires iront visiter les expositions au cours de l'année. Ces visites sont supervisées par des spécialistes et ponctuées d'animations qui aident à la compréhension des œuvres en général.

La majorité des centres d'expositions établissent leur programmation sur appels de dossiers et un jury, constitué d'employés du centre, d'artistes, d'administrateurs du centre ou, dans le cas de certains événements, avec la collaboration d'un commissaire, évalue les dossiers reçus. Ajoutons que les municipalités sont parfois devenues des partenaires importants de ce type d'organisme.

Association

Selon son site Internet, «La Société des musées québécois (SMQ) est un organisme à but non lucratif qui a été fondé en 1958. En 1973, elle s'est dotée d'une structure lui permettant de devenir le porte-parole des institutions muséales du Québec (quel que soit leur taille, leur mandat ou leur situation géographique), des professionnels de la muséologie et de la muséographie.

En 1998, la SMQ a mis en application, à la suite d'un processus de consultation échelonné sur plus de deux années, la réorganisation complète de l'organisme ainsi que de ses statuts et règlements.

La SMQ a pour mission d'oeuvrer aux intérêts supérieurs du réseau muséal québécois. Plus particulièrement, elle vise les objectifs suivants :

- regrouper les institutions muséales et les professionnels qui y travaillent;
- favoriser la concertation et la coordination entre ses membres;
- soutenir le développement de l'expertise et l'excellence de la pratique;
- représenter les intérêts de ses membres;
- promouvoir le rôle et l'importance des institutions muséales auprès de ses partenaires, de la communauté et du public;
- maintenir et intensifier les liens nationaux et internationaux.

La SMQ représente plus de 450 institutions muséales (vous trouverez leurs coordonnées dans le Guide des musées du Québec) et quelque 600 membres individuels répartis sur l'ensemble du territoire québécois. Ces membres sont, en première ligne, les bénéficiaires de ses services. Par voie de conséquence, c'est la population en général, les visiteurs de toutes catégories (étudiants, touristes, visiteurs des diverses communautés culturelles, etc.) qui profitent de produits muséaux professionnels et de qualité.

Société des musées québécois

209, rue Sainte-Catherine Est
Pavillon Sainte-Catherine - UQAM
5e étage, bureau V5205
Montréal (Québec)
H2X 1L2
www.smq.qc.ca